

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL EN VUE DE LA GESTION
DES ACTIVITÉS DU CENTRE CULTUREL LA BARBACANE**

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2022 - 79

DOMAINE : Finances

**OBJET : Annulation du spectacle « Pour sortir au jour » avec Olivier DUBOIS et
remboursement de la place achetée**

Le Président du Syndicat Intercommunal en vue de la gestion des Activités du Centre Culturel la Barbacane,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 17 juillet 2020 portant délégation du Comité Syndical au Président, et notamment l'alinéa n° 11, autorisant le Président à attester de l'annulation d'un spectacle et de la nécessité de rembourser les détenteurs de billets.

Vu la décision n° 2022- 48 en date du 3 octobre 2022 passée avec l'association Escales Danses et l'association Asso Cod pour le spectacle « Pour sortir au jour » avec Olivier Dubois, programmé le 15 octobre 2022 au Centre Culturel la Barbacane,

Considérant l'annulation du spectacle « Pour sortir au jour » avec Olivier Dubois en raison de la maladie de l'artiste et qu'il convient de proposer le remboursement des places achetées,

Article 1

ATTESTE que le spectacle « Pour sortir au jour » avec Olivier Dubois, programmé le 15 octobre 2022 au Centre Culturel la Barbacane à Beynes a été annulé en raison de la maladie de l'artiste principal, dûment justifié par un certificat médical en bonne et due forme.

Article 2

DIT que le Syndicat Intercommunal en vue de la Gestion des activités du Centre Culturel la Barbacane propose à chaque spectateur le choix :

- De reporter sa place achetée sur un spectacle à venir sur la saison 2022-2023 d'un tarif équivalent ;
- Ou
- De demander le remboursement de sa place, le remboursement étant effectué par réduction du titre de recettes de la régie d'origine sur l'article 7062.

Article 3

Mme La directrice du Centre Culturel la Barbacane et M Le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision.

*Acte rendu exécutoire par :
Transmission en Préfecture et publication sur le site le
6 décembre 2022*

Beynes, le 7 décembre 2022

Le Président
Yves REVEL

